



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 avril 2018  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 27 avril 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom des forces de la coalition arabe constituée pour rétablir la légitimité au Yémen, je vous écris au sujet du meurtre de Hanna Lahoud, membre du personnel du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), perpétré dans la province de Taëz, le 21 avril 2018 lors d'une lâche attaque commise par un groupe d'hommes armés. Je vous informe également que la coalition a procédé à l'évacuation immédiate de trois membres du personnel du CICR qui en avaient fait la demande dans une lettre communiquée par le CICR le jour du meurtre de M. Lahoud.

La coalition condamne dans les termes les plus énergiques cette attaque commise contre des travailleurs humanitaires au Yémen et présente ses plus sincères condoléances à la famille de M. Lahoud ainsi qu'au Gouvernement et au peuple frère du Liban.

Elle réaffirme sa volonté de veiller à la sécurité des agents de l'aide humanitaire, qui sont protégés en vertu du droit international humanitaire, afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches absolument vitales au service du peuple frère du Yémen, et exprime de nouveau sa gratitude et son admiration à l'ensemble du personnel humanitaire pour l'action qu'il mène dans le pays.

Se référant à la lettre datée du 17 avril 2018 (S/2018/367), qui vous était adressée, la coalition demande en outre que le meurtre de M. Lahoud fasse l'objet d'une enquête approfondie visant à identifier et à traduire en justice les lâches tireurs qui en sont responsables et, comme le Syndicat du personnel de l'Organisation des Nations Unies en poste de Yémen l'a demandé dans un courrier mentionné dans ladite lettre, les mesures nécessaires pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et des agents humanitaires se trouvant au Yémen soient réexaminées en profondeur compte tenu des actes de harcèlement et d'intimidation perpétrés par les milices houthistes criminelles et les groupes armés non étatiques. De plus, elle exige que les milices houthistes apportent leur concours aux enquêtes menées par le CICR et l'ONU et remettent à la justice les responsables des faits susmentionnés.

Enfin, ma délégation vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur  
Représentant permanent  
(Signé) Abdallah Y. Al-Mouallimi

